

Nantes, le 15 mars 2020

RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Recteur de l'académie

à

tous les personnels du rectorat

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE
RECTEUR D'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

objet : Actualisation des informations concernant le Coronavirus COVID-19.

Suite à la déclaration du Premier Ministre concernant les nouvelles consignes de restriction de circulation sur le territoire voici les directives à suivre par les personnels du rectorat pour les jours à venir.

Lundi matin seuls les chefs de service et les chefs de bureau et leur secrétariat sont appelés à se rendre au rectorat pour l'ensemble des services à l'exception de la DSI et de la DIFAG pour qui les agents eux sont attendus. La DSI va travailler en priorité à préparer le déploiement des clés OTP qui vont permettre le télétravail, le DSI est chargé d'organiser ce travail avec ses équipes. La DIFAG sera mobilisée pour maintenir les conditions minimales de fonctionnement des locaux sur les deux sites (accueil, entretien des locaux, standard, sécurité, courrier et transport).

La distribution des clés OTP se fera en fonction des priorités qui seront arrêtées par les chefs de services, coordonnée par le secrétariat général. Il sera demandé à chaque agent qui se verra confier une clé de venir la chercher au rectorat dans les jours qui viennent selon un planning arrêté en fonction de l'avancée des travaux de préparation.

L'organisation du travail sera arrêtée par chaque chef de service en fonction des priorités et calendriers nationaux et des capacités offertes par le télétravail. Autant que de besoin, il pourra être demandé à chaque agent de venir ponctuellement au rectorat pour faire des tâches impossibles à réaliser à distance ou pour venir chercher des documents utiles au télétravail. Ces déplacements seront strictements limités au nécessaire et devront être compatibles avec les capacités de garde des enfants des agents et sans exposer les personnes fragiles.

Chaque service devra fonctionner conformément à son plan de continuité d'activité et en fonction de l'évolution des directives nationales ou académiques. En situation de travail sur site, il est rappelé qu'il est indispensable des respecter les gestes barrières et les consignes spécifiques de travail qui seront données ultérieurement.

Merci vivement.



William MAROIS